

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 4 septembre 2018

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mmes Maryse BEYER et Sylvie BERSON Adjointes
Mmes Nathalie BEDIER et Chantal LOUAISIL

Mrs. Anthony SABIN et Yves COURNE

Membres excusé : Mr Franck POIRIER

Membre absent : Mr François HAREL

Secrétaire de séance : Mr Anthony SABIN

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte rendu de conseil
2. Prime de fin d'année
3. Prix de location des chaises
4. CCPC Fonds de concours
5. Adhésion au serveur commun de la CCPC
6. Décision modificative
7. Questions diverses

21 h 00 mn ouverture de la séance

En préalable le Maire demande une modification à l'ordre du jour pour l'examen d'une demande de subvention pour un projet pédagogique.

Accepté à l'unanimité

1 - Lecture du compte rendu du précédent conseil

Accepté à l'unanimité

2- Prime de fin d'année

Le conseil décide d'appliquer le barème du CDG (centre de gestion)

Accepté à l'unanimité

3- Prix de location des chaises

La commune a fait l'acquisition de 76 chaises plastiques destinées à la location. Après délibération le conseil a décidé d'appliquer les règles suivantes :

- Location réservée aux habitants de la commune au prix de 0.25 € la chaise
- Gratuité pour les associations
- Signature d'un contrat de location
- Dépôt d'une caution de 200 € à la réservation
- Facturation de 30 € par chaise endommagée ou manquante

Accepté à l'unanimité

4– CCPC Fonds de concours

La Communauté de communes a fait part de l'attribution d'un fonds de concours destinés à l'aide à l'investissement dans les communes (6€ par habitant recensé)

[Le Conseil accepte le versement](#)

5–Adhésion au serveur commun de la CCPC

La CCPC met à la disposition des communes un serveur commun destiné à sécuriser les données administratives et à faciliter les remplacements administratifs

[Le Conseil accepte l'adhésion à l'unanimité](#)

6 – Décision modificative

Il s'agit d'une écriture à modifier : transfert de 2000€ du compte 2315 sur le compte 202

[Accepté à l'unanimité](#)

7 – Demande de subvention

L'Ecole du Sacré Cœur demande une subvention pour un projet pédagogique, le financement restant à la charge des communes est de 60% du montant total du projet réparti entre les communes par rapport au nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement

Le montant à charge pour notre commune s'élève à 84.60 €

[Accepté à l'unanimité](#)

8 – Questions diverses

Clôture 22 h 40

Prochaine réunion : mardi 2 octobre 2018